

CPAS DE WEMMEL
Conseil de l'action sociale Jeudi 21 mai 2026

Procès-verbal

Présents : **Armand Hermans**, président du CPAS ; **Jane White, Didier Noltincx, Inès Vansteenkiste, Louis Waxweiler, Annie Vanderhaegen, Guido Schollen, Cindy Mertens, Faruk Aydin, Kelly Van Buggenhout**, conseillers ; **Joke Van Gansberghe**, directeur général ;

Excusés : **Arlette De Ridder**, conseillère ;

La séance du Conseil de l'action sociale est déclarée ouverte par le président à 18h30.

1.

Titre	Approbation du procès-verbal du 23/04/2026
Service	Politique générale du CPAS
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

L'assemblée du Conseil du CPAS s'est tenue le 23/04/2026.

Fondements juridiques

- Article 278 du décret sur l'administration locale

Avis

/

Motivation

/

Implications financières

/

Décision

Article unique

Le Conseil de l'action sociale approuve le procès-verbal de la réunion du 23/04/2026.

2.

Titre	Prise en connaissance des procès-verbaux du Bureau permanent
Service	Politique générale du CPAS

Faits et contexte

- Prise en connaissance des procès-verbaux des assemblées du Bureau permanent

Fondements juridiques

/

Avis

/

Motivation

/

Prise en connaissance

Article unique

Le Conseil de l'action sociale prend connaissance des procès-verbaux des assemblées du Bureau permanent.

3.

Titre	Compte annuel 2025
Service	Finances
Vote	Approuvé à l'unanimité des voix

Faits et contexte

Chaque année, le Conseil de l'action sociale arrête pour le 30/06 de l'exercice le compte annuel de l'année précédente.

Fondements juridiques

- Décret du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation des centres publics d'aide sociale
- Arrêté du Gouvernement flamand du 25 juin 2010 relatif au cycle de politique et de gestion des communes, des provinces et des centres publics d'action sociale
- Arrêté du Gouvernement flamand du 23 novembre 2012 modifiant diverses dispositions de l'arrêté du Gouvernement flamand du 25 juin 2010 relatif au cycle de politique et de gestion des communes, des provinces et des centres publics d'aide sociale
- Décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017, et en particulier les dispositions concernant le fonctionnement et l'intégration de la commune et du CPAS
- Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2010 fixant les modèles et les modalités des rapports politiques et leurs notes explicatives, et fixant les plans comptables des communes, provinces et centres publics d'aide sociale, modifié par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012

Avis

- Avis favorable rendu par l'équipe de direction (MAT) le
- Avis favorable rendu par la commission Finances et planning pluriannuel le

Motivation

/

Implications financières

Résultat budgétaire disponible 2025 : 18.919.411 €

Marge d'autofinancement 2025 : 4.372.688 €

Décision**Article unique**

Le Conseil de l'action sociale arrête sa partie du compte annuel 2025.

4.

Titre	Règlement relatif au stationnement pour les professionnels des soins de santé au sein de la Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen
Service	Centre de services local

Faits et contexte

Actuellement, les professionnels des soins de santé peuvent demander une carte de stationnement pour professionnels des soins de santé dans chaque commune de la Zone de soins de première ligne. La carte est uniquement valable dans la commune où elle a été demandée. La Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen veut uniformiser cette procédure de manière à ce qu'un professionnel des soins de santé ne doive introduire qu'une seule demande pour pouvoir utiliser la carte dans toutes les communes de la Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen.

L'autocollant Stationnement & Soins que les habitants peuvent demander pour indiquer que les professionnels des soins de santé peuvent utiliser leur allée sera uniformisé également.

Le règlement qui a été élaboré par la Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen a été joint à la décision, de même qu'un exemple de la nouvelle carte de stationnement pour professionnels des soins de santé.

Fondements juridiques

- Articles 40 et 41 du décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017, et ses modifications ultérieures
- Article 135, §2 de la nouvelle loi communale
- Compétence de la commune en matière de politique locale de mobilité et de stationnement

Avis

Comme le système consiste à autoriser le stationnement sur des allées privées et/ou devant des garages privés, on évite de privatiser des emplacements de stationnement publics (ce qui ne ferait qu'accroître la pression de stationnement) tout en permettant aux professionnels de la santé de se rendre plus facilement auprès de leurs patients.

Pour cette raison, le Service Mobilité rend un avis favorable.

Prise en connaissance

Le Conseil de l'action sociale prend connaissance du nouveau règlement relatif au stationnement pour les professionnels des soins de santé (Stationnement & Soins, en néerlandais 'Zorgparkeren') et de la nouvelle carte de stationnement pour professionnels des soins de santé qui a été créée par la Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen.

5.

Titre	Creat Services dv : Assemblée générale du 16/06/2026 – Approbation de l'ordre du jour et mandat au représentant
Service	Secrétariat

Faits et contexte

- Courrier du 03/04/2026 de Creat Services dv : convocation à l'Assemblée générale des participants de l'association prestataire de services Creat Services dv qui se tiendra le 16/06/2026
 - Conseil du CPAS du 23/01/2025 : désignation de Monsieur Didier Noltincx en tant que représentant et de Madame Kelly Van Buggenhout en tant que représentant suppléant aux Assemblées générales pour toute la législature
 - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 16/06/2026 de Creat Services dv :
 1. Modification du capital
 2. Actualisation des annexes 1 et 2 aux statuts dans le sillage de la modification du capital
 3. Rapport du Conseil d'administration concernant l'exercice 2025
 4. Rapport du commissaire
 5. a. Approbation des comptes annuels concernant l'exercice 2025 clos au 31 décembre 2025
b. Approbation de la répartition proposée du résultat de l'exercice 2025
 6. Décharge aux administrateurs et au commissaire
 7. Actualisation des jetons de présence
 8. Nominations statutaires
- Divers.

Fondements juridiques

- Statuts de Creat Services dv
- Décret sur l'administration locale

Avis

/

Motivation

/

Prise en connaissance**Implications financières**

/

Au nom du Conseil de l'action sociale,

Le directeur général
Joke Van Gansberghe



Le président du CPAS
Armand Hermans

